Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-16_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. LAPORTE

n°16-2026

RUE DE LA CROIX LORMEL
AIDE A LA CHARGE FONCIERE
ACCORDEE A TERRES D'ARMOR HABITAT
POUR LA CONSTRUCTION DE
DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article D.331-25-1,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.321-1 et suivants,
Vu la délibération DB-245-2025 en date du 18 décembre 2025 portant adoption du programme local de l'habitat (PLH) 2026-2031,
Vu le guide des aides habitat 2024 adopté par décision DC-002-2024 du bureau décisionnel du 25 janvier 2024,
Considérant la demande d'aide à la production de logements sociaux présentée par Terres d'Armor Habitat pour la production de 13 logements locatifs sociaux, (5 PLAI et 8 PLUS), situés rue de la Croix Lormel,
Considérant que le projet relève de la catégorie « Vente en l'Etat Futur d'Achèvement »,
Considérant qu'en cas de VEFA, la participation de l'agglomération est de 10 000 € par logement financé en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et de 9 500 € par logement financé en PLUS (prêt locatif à usage social),
Considérant qu'un élu local a fait connaître avant le vote la situation dans laquelle il existe un risque de conflit d'intérêts,
Considérant que la prévention des conflits d'intérêts nécessite, soit de ne pas prendre part au vote, soit de s'abstenir de siéger au sein de l'assemblée au moment du vote,
Considérant l'avis de la commission urbanisme réunie le 29 janvier 2026,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal LAPORTE, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

en application de l'article L.2131-11 du CGCT, l'élu intéressée ne prend pas part au vote (*B.DEMEURANT COSTARD = déport)*

Présents	25	Pouvoirs	6	Votants	31	Absents	2
Voix pour	29	Voix contre		Abstentions	2		

ACCORDE à Terres d'Armor Habitat une aide à la production de logements sociaux de 10 000 € par logement financé en PLAI et de 9 500 € par logement financé en PLUS, soit la somme globale de 126 000 € pour l'opération rue de la Croix Lormel.

PRECISE que le versement de la subvention communale interviendra en deux fois, la moitié au début des travaux et la seconde moitié à la livraison des logements.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal Ville au chapitre 204, opération 20130009 « opérations foncières ».

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-16_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février 2026

Rapporteur : M. LAPORTE

n°16-2026

RUE DE LA CROIX LORMEL
AIDE A LA CHARGE FONCIERE
ACCORDEE A TERRES D'ARMOR HABITAT
POUR LA CONSTRUCTION DE
DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Ronan KERDRAON

Le secrétaire de séance

Didier FLAGEUL